

École centrale de 1863

Autor(en): **Denzler, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **8 (1863)**

Heft 13

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-329900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

quérir une bande de terrain qui prolongerait la ligne de tir sans interruption du pied de la butte, à 3550 pas. Enfin, si pour des tirs d'essai on avait besoin de distances plus grandes, il serait facile d'en trouver en arrière de la plaine, sur la rive gauche de l'Aubonne et sur la rive droite du Toleure.

Nous pouvons résumer ainsi les avantages que présente la place d'armes de Bière, avantages qui, comme nous l'avons dit, en font la rivale de celle de Thouné, et, sur certains points, la rendent même préférable.

1^o Place de manœuvres magnifique, présentant une surface considérable et qui ne laisse rien à désirer.

2^o Ligne de tir d'une grande étendue.

3^o Facilité de tirer en manœuvrant à toutes distances.

4^o Terrain ferme, bien découvert, absorbant vite l'eau.

5^o Point de perte de temps pour l'instruction.

6^o Possibilité de tirer à toutes les distances jusqu'à 3550 pas, et même plus loin, si l'on en sent la nécessité pour des essais.

ÉCOLE CENTRALE DE 1863.

Quelques journaux ont cru devoir se plaindre que dans la marche-manœuvre du 6 juillet le programme annoncé n'ait pas été exécuté en ce qui concerne le simulacre du combat de Neueneck. Ils ajoutent en ricanant que les nombreux curieux arrivés de Fribourg, de Berne et d'ailleurs pour cette circonstance n'ont eu que la vue des rangées de bouteilles vides laissées par les officiers sur ce célèbre champ de bataille.

Qu'on nous pardonne deux mots d'explication à cet égard. En premier lieu, M. le commandant de l'école n'avait pris aucun engagement avec les spectateurs et n'a point par conséquent à leur rendre compte des modifications à ses ordres du jour. En second lieu, des troupes qui étaient en marche depuis 5 heures du matin, et dont les unes avaient déjà fait 6 lieues de route, sans compter leur part dans trois manœuvres de campagne, étaient bien en droit de se rafraîchir à cette halte, la seule dans la journée, avant de gagner leur bivouac à 2 lieues au-delà.

Enfin, il est faux de dire que la halte de Neueneck ne fut signalée que par les bouteilles qu'on y vida. Si la troupe n'a pas pris, vu les fatigues de la matinée, les positions déployées du combat, ce qui aurait demandé au moins une heure et demie de marches et contre-

marches, elle a figuré la position concentrée des réserves. Toute la division fut massée vers le haut du plateau à gauche de la route, à l'endroit même où eut lieu l'une des actions de 1798, et sur cet emplacement une courte et chaleureuse description historique fut donnée par M. le colonel fédéral Wieland, traduite ensuite en français par le lieutenant-colonel Lecomte et en italien par le capitaine Brun. Puis M. le colonel fédéral Denzler s'avancant devant le front, le sabre à la main, porta un vivat à la Confédération; tous les tambours battirent et les clairons sonnèrent au champ, en même temps que les pièces des 4 batteries donnaient, avec un parfait ensemble, trois salves d'honneur. L'infanterie, aussitôt déployée, tira également trois salves, pendant que les musiques jouaient le « *Rufst du mein Vaterland* » et le tout se termina par un défilé devant le divisionnaire sur la route de Kœnitz. Quoique cette cérémonie, car c'en fut vraiment une, eût été tout-à-fait improvisée et n'eût pas en vue la satisfaction des curieux, il n'en est pas moins vrai qu'elle offrit un spectacle imposant, et qu'elle arracha les bravos de toute la troupe, ainsi que des spectateurs civils. Nous comprenons au reste qu'elle ait passé inaperçue à ceux qui restèrent au bas du village pour l'inspection des bouteilles . . . vides (?)

Voici l'ordre général (n° 5) émis à la fin de l'école :

Officiers et soldats !

Arrivés à la fin de l'école centrale je suis heureux de pouvoir vous témoigner toute ma satisfaction. C'est par votre zèle à remplir vos devoirs, par votre bonne tenue et par la persévérance avec laquelle vous avez supporté les fatigues de la vie de soldat, que vous avez contribué à faire réussir notre cours d'instruction comme je l'espérais.

Monsieur le conseiller fédéral Stämpfli, comme inspecteur de l'école, me charge de vous le dire en son nom d'une manière toute spéciale.

J'adresse tout d'abord mes vifs remerciements aux instructeurs, car c'est à eux qu'en revient la meilleure part pour l'ardeur et la conscience qu'ils ont mises dans l'accomplissement de leur mandat. Mais je n'oublierai pas aussi que ce sont les commandants de brigade qui m'ont rendu la tâche facile par le soin avec lequel ils m'ont secondé et le talent avec lequel ils ont exécuté les ordres que je leur avais transmis.

Officiers et soldats !

Votre conduite pendant toute la durée de l'école m'a montré que vous aviez à cœur de vous rendre dignes du nom glorieux de soldat suisse, et que tous vos efforts étaient dirigés vers le noble but de vous perfectionner dans le service, afin de pouvoir remplir dignement votre mission au moment du danger pour la défense de notre chère patrie.

Recevez les remerciements de votre commandant pour avoir ainsi rempli vos devoirs militaires. J'apprécie hautement l'honneur d'avoir commandé une école où

non seulement la bonne harmonie n'a cessé de régner, mais où encore tous ceux qui y ont pris part se sont distingués par leur zèle, par leur esprit de camaraderie et par une confiance mutuelle entre chefs et subordonnés.

Nous ne pouvons nous dissimuler qu'il nous reste encore bien des lacunes à combler avant d'avoir acquis toute l'aptitude militaire à laquelle nous devons arriver, mais nous avons la certitude d'avoir employé avec profit le temps consacré à perfectionner notre instruction.

Que ce sentiment d'avoir bien rempli vos devoirs militaires soit votre guide et vous les rappelle chaque jour !

Vous vous souviendrez alors avec plaisir de l'école centrale et peut-être aussi de votre commandant, qui vous souhaite de tout son cœur un heureux retour dans vos foyers.

Thoune, 11 juillet 1863.

Le commandant de l'école centrale,
L. DENZLER, colonel fédéral.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 16 juillet 1863.

TRÈS HONORÉS MESSIEURS.

En considération du résultat satisfaisant qu'a eu jusqu'à présent le cours spécial des sapeurs d'infanterie, le Conseil fédéral s'est décidé d'en organiser un pareil cette année.

Chargé de l'exécution de l'arrêté fédéral, le département a l'honneur de vous soumettre les dispositions qu'il a prises à cet effet.

1. Le cours a lieu du 6 au 26 septembre prochain, à Thoune.

Les détachements entreront au service le 5 septembre et seront licenciés le 27 du même mois.

2. Les cadres doivent être fournis par les cantons suivants :

Lucerne,	1 lieutenant ;
Nidwalden,	1 1 ^{er} sous-lieutenant ;
Genève,	1 2 ^e sous-lieutenant ;
Bâle-Campagne,	1 sergent-major ;
Zurich,	1 fourrier ;
Argovie,	2 sergents ;
Thurgovie,	2 caporaux ;
Berne,	3 caporaux et 2 tambours ;
Vaud,	2 caporaux.

Ceux des cantons qui ne peuvent pas envoyer au cours des recrues-sapeurs sont dispensés de l'envoi des cadres requis. Les autorités militaires respectives voudront